

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - ZAC "Centre Ville" - Convention de mandat CUB/BMA pour la constitution du dossier de création/réalisation de la ZAC - Achèvement de la mission - Quitus donné à BMA - Décision - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0222 en date du 28 mars 2003, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions des études pré-opérationnelles et a décidé de confier par convention de mandat à Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) le pilotage et la coordination du programme des études nécessaires à la préparation des différents dossiers de création -réalisation et d'enquêtes publiques de la ZAC du « centre ville » à Mérignac.

A ce jour, l'ensemble des dossiers a été réalisé et réceptionné par la Communauté Urbaine.

Sur la base des conclusions de ces études, et en particulier du bilan prévisionnel définitif de l'opération, le Conseil de Communauté, par délibération n° 2006/0755 du 27 octobre 2006, a approuvé le dossier de création - réalisation de la ZAC.

En application des articles 10 et 11 de la convention de mandat signée entre la CUB et BMA le 2 juin 2003, la présente délibération propose :

- de donner quitus de sa mission à BMA ;
- de rembourser au mandataire les dépenses d'études pré financées par lui ainsi que les frais financiers correspondants à ce portage ;
- de régler à BMA la rémunération prévue pour l'accomplissement de sa mission.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle allouée à la mise au point des dossiers a été évalué initialement à 263 120 € TTC décomposés comme suit :

- 203 320 € TTC pour les études consignées à des tiers et,
- 59 800 € TTC de rémunération forfaitaire à verser à BMA pour sa mission.

L'article 10 de la convention de mandat stipule que les dépenses et frais exposés par BMA (dont sa rémunération) pour l'exécution de sa mission resteront à sa charge jusqu'à la délibération du Conseil de Communauté décidant la création - réalisation de la ZAC. Cet article stipule également

que les sommes dues seront versées dans le trimestre suivant la décision de la Communauté Urbaine et que l'avance de fonds faite par BMA lui sera rémunérée au taux de T4M+1.

Les éléments transmis par BMA font apparaître le bilan financier suivant :

en € TTC	Enveloppe prévisionnelle convention mandat	Montant engagé et mandaté par BMA
----------	--	--------------------------------------

1. Dépenses supportées et pré financées par BMA en tant que mandataire

Etude de marché	17 940,00	25 116,00
Etude foncière	17 940,00	-
Etude technique (BET)	35 880,00	26 431,60
Etude d'impact	35 880,00	24 866,80
Etude de géomètre	11 960,00	13 156,00
Etude de sols	17 940,00	12 015,02
Etude urbanistique	53 820,00	65 780,00
Frais adm. et reprographie	11 960,00	17 610,73
sous total études confiées à des tiers	203 320,00	184 976,15

2. Rémunération du mandataire

Rémunération mandataire	59 800,00	59 800,00
Total (1+2)	263 120,00	244 776,15

3. Frais financiers (article 10 - convention de mandat)

année 2004		617,75
année 2005		3 200,59
année 2006		5 293,61
Total 3		9 111,95

TOTAL GENERAL (1+2+3)	263 120,00	253 888,10
------------------------------	-------------------	-------------------

Un dossier complet présentant copie des justificatifs des dépenses encourues par BMA peut être consulté auprès des services de la DDOA.

Dans ces conditions, nous vous demandons, mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER :

- de donner quitus à BMA pour sa mission de mandataire ;

AUTORISER :

- le remboursement à BMA des frais d'études et frais financiers encourus, représentant un total cumulé de 194 088,10 € TTC (frais de portage financier compris),
- le versement à BMA d'une somme de 59 800 € TTC, correspondant à sa rémunération de mandataire.

Les sommes dues à BMA seront imputées sur la ligne budgétaire ouverte au chapitre 20, article 2031, programme HB 00, CRB D710, du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**RECU EN PREFECTURE
LE 1 FEVRIER 2007**

SERGE LAMAISON